

MANUEL DE L'OPERATEUR CHARGEUR ARTICULE

F



AX 700 / AX 850 / AX 1000

MECALAC Baumaschinen GmbH Am Friedrichsbrunnen 2 D-24782 Büdelsdorf
Tél : (+49) (0)4331/351-325 Internet : www.mecalac.de
Fax : (+49) (0)4331/351-404 Courriel : info@mecalac.de

Vous trouverez la

documentation de pièces de rechange

en ligne en consultant l'adresse suivante :

https://www.mecalac.de/abm_doc/

Enregistrez-vous en tant que client final en indiquant le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) de votre appareil **MECALAC**. Si vous possédez déjà une machine **MECALAC**, vous pouvez également consulter cette documentation de pièces de rechange à cette adresse. Pour ce, entrez le numéro **FIN** de cette machine. Au besoin, vous pouvez imprimer les pages de cette documentation.

Introduction

Avant-propos

Les chargeuses pivotantes, les chargeurs télescopiques, les chargeurs articulés et les chargeuses frontales de la vaste gamme de production de **MECALAC** Baumaschinen, sont des machines destinées à des utilisations très diverses.

Une expérience de plusieurs décennies dans la construction d'engins de terrassement et d'équipements complémentaires, des procédés modernes de conception et de fabrication, des essais méticuleux et des exigences de qualité très strictes garantissent la fiabilité de votre chargeuse sur pneus **MECALAC**.

La documentation constructeur fournie comprend :

- Manuel de l'opérateur pour la machine
- Manuel de l'opérateur pour le moteur
- Liste des pièces de rechange pour la machine
- Liste des pièces de rechange pour le moteur
- Déclaration de conformité CE

Manuel de l'opérateur

Le manuel de l'opérateur contient toutes les informations nécessaires à l'opérateur pour une utilisation et un entretien appropriés de la machine.

Dans le chapitre "entretien", vous trouverez la description de tous les travaux d'entretien et de contrôles de fonction pouvant être faits par des spécialistes formés à cet effet.

Les travaux de réparations plus importants n'y figurent pas, du fait qu'ils ne peuvent être réalisés que par des spécialistes compétents ou du personnel autorisé ou formé par le fabricant. Ceci est surtout le cas pour des véhicules étant soumis au Code de mise en circulation des véhicules (all. StVZO) et Prescriptions de prévention des accidents (all. UVV).

Sous réserve de modifications de construction de la part du fabricant, il est possible que les représentations graphiques ne correspondent pas tout à fait au véhicule fourni mais cela n'a aucune importance pratique.

Indications pratiques pour se servir du manuel de service

Explications des termes

- L'indication "**gauche**", resp. "**droite**" valent pour l'équipement de base à partir du poste du conducteur dans le sens de marche.
- Equipements en option
signifie : N'est pas monté en série.

Légende des figures

- (3-35)
signifie : chapitre 3, figure 35
- (3-35/1)
signifie : chapitre 3, figure 35, position 1
- (3-35/flèche)
signifie : chapitre 3, figure 35, flèche 

Abréviations utilisées

UVV = Unfallverhütungsvorschrift (Prescriptions de prévention des accidents)

StVZO = Straßenverkehrszulassungsordnung (Code de mise en circulation des véhicules)

Edition : 01.2012

Imprimé : 01.2012